

INTRODUCTION

En 2001, Sciences Po lançait ses conventions afin de recruter, dans des lycées classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), des élèves méritants appartenant à des milieux sociaux modestes et tâchait ainsi de pallier au manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français.

L'initiative visait dès l'origine à aborder de front quatre handicaps majeurs vécus comme autant d'obstacles par des élèves scolarisés en ZEP et contribuant, par là même, à pérenniser un véritable verrou social à l'entrée des grandes écoles :

- l'absence d'une information spécialisée donnée par un proche ;
- un phénomène d'autocensure résumé par la formule « *Sciences Po, ce n'est pas pour moi* ».
- le manque de moyens financiers ;
- le biais social lié à la nature même des épreuves de sélection.

Si la procédure Conventions Éducation Prioritaire a pu susciter au moment de sa mise en place des débats vifs et passionnés, force est de constater qu'elle n'est plus aujourd'hui un objet de polémique. Les Conventions Education Prioritaire constituent un pilier du projet éducatif et de l'identité de Sciences Po.

Aujourd'hui, Sciences Po a déjà formé plus de 2000 étudiantes et étudiants issus des lycées CEP et en recrute environ 160 chaque année.

Après presque 20 ans, l'expérience des Conventions Éducation Prioritaire a largement inspiré la réforme de l'admission en première année. C'est aujourd'hui toute la procédure qui devient socialement moins discriminante.

A partir de 2021, **toutes les candidates et tous les candidats à l'entrée en première année de Sciences Po passeront par une procédure d'admission aux critères intégralement unifiés.** Quelle que soit la trajectoire académique des candidates et candidats, **les critères de sélection seront les mêmes pour toutes et tous, à travers une nouvelle grille de lecture comprenant quatre d'épreuves : notes obtenues aux épreuves du baccalauréat ou à son équivalent étranger, la trajectoire et la performance académique au lycée, les écrits personnels et l'épreuve orale.** Conçue pour mieux apprécier le parcours et le potentiel de chacune et chacun, la réforme de l'admission a pour objectif de donner leur chance aux meilleurs profils de tous les horizons.